

PARIS (MPE-Média) – Le groupe sidérurgique Ascometal est en sursis jusqu'à ce jeudi 6 mars, date à laquelle le tribunal de commerce de Nanterre doit prendre position sur sa possible continuation d'activité. Retour sur l'histoire.

Depuis la fin 2013, le groupe Ascometal, qui emploie 2.000 personnes en France, était en recherche active de liquidités que son premier actionnaire le fonds Appolo tentait de négocier avec un pool bancaire et l'Etat.

« Le groupe a vu sa production d'aciers longs spéciaux s'effondrer de près de 40% en seulement deux ans », nous confie une source proche du dossier.

Deux propositions en lice mais pas d'assurance

Deux propositions s'affrontaient fin 2013, avec d'un côté les banques et de l'autre le fonds Appolo, propriétaire actuel de la société. Les deux partis tablaient sur une participation de l'État à hauteur de 35 millions d'euros. De même, le groupe devra céder les centrales hydroélec-triques qu'il possède à Allevard, ce qui devrait permettre de récupérer une quarantaine de millions d'euros.

Les banques, associées au fonds d'investissement Anchorage, proposaient selon nos sources d'injecter 15 millions d'euros à court terme, avant de mettre à nouveau 50 millions d'euros, après avoir procédé à une analyse plus approfondie de la situation d'Ascometal. En revanche, le niveau de la dette ne serait pas modifié, ajoute nos informateurs.

De son côté, Appolo déclarait pouvoir apporter 50 millions d'euros, dont 51% directement et 49% grâce à un soutien bancaire. De plus, il proposait d'abandonner son investissement de 120 millions d'euros mais également la dette bancaire du groupe, estimée à 360 millions d'euros.

Usines à Fos, en Lorraine et à Dunkerque

Ascometal possède des usines à Fos-sur-Mer, dans les Bouches-du-Rhône, à Hagondange, en Lorraine, et près de Dunkerque, dans le Nord. Le groupe avait été racheté en octobre 2011 par le fonds d'investissement Appolo auprès de l'italien Luchini, lui-même filiale du russe Severstal puis propriété directe du magnat russe de l'acier Alexei Mordashov.

En 2013, Ascometal devait produire près de 700.000 tonnes d'acier contre près de 2 millions de tonnes par le passé. Mais entre temps ses effectifs n'ont pas diminué, malgré un premier plan social de petite envergure mené durant l'été 2012. La décision devrait être prise ce jeudi, un plan de redressement judiciaire étant encore envisagé mais avec prudence par les dirigeants de l'entreprise.

Pour la CFDT, qui s'exprimera le 6 mars 2014 devant le Tribunal de Commerce compétent, « cette position stratégique d'Ascometal dans le tissu industriel national et européen impose qu'une solution soit trouvée pour maintenir l'intégrité du groupe, ses activités, ses compétences et donc ses emplois. »

C.J.

Voir aussi nos archives sur ce sujet via :

www.mpe-media.com



1st ESTAD & 31st JSI

7-8 April 2014 in Paris

Join New European Steel Industry Conference

contact.jsi@ffa.fr - www.acier.org

